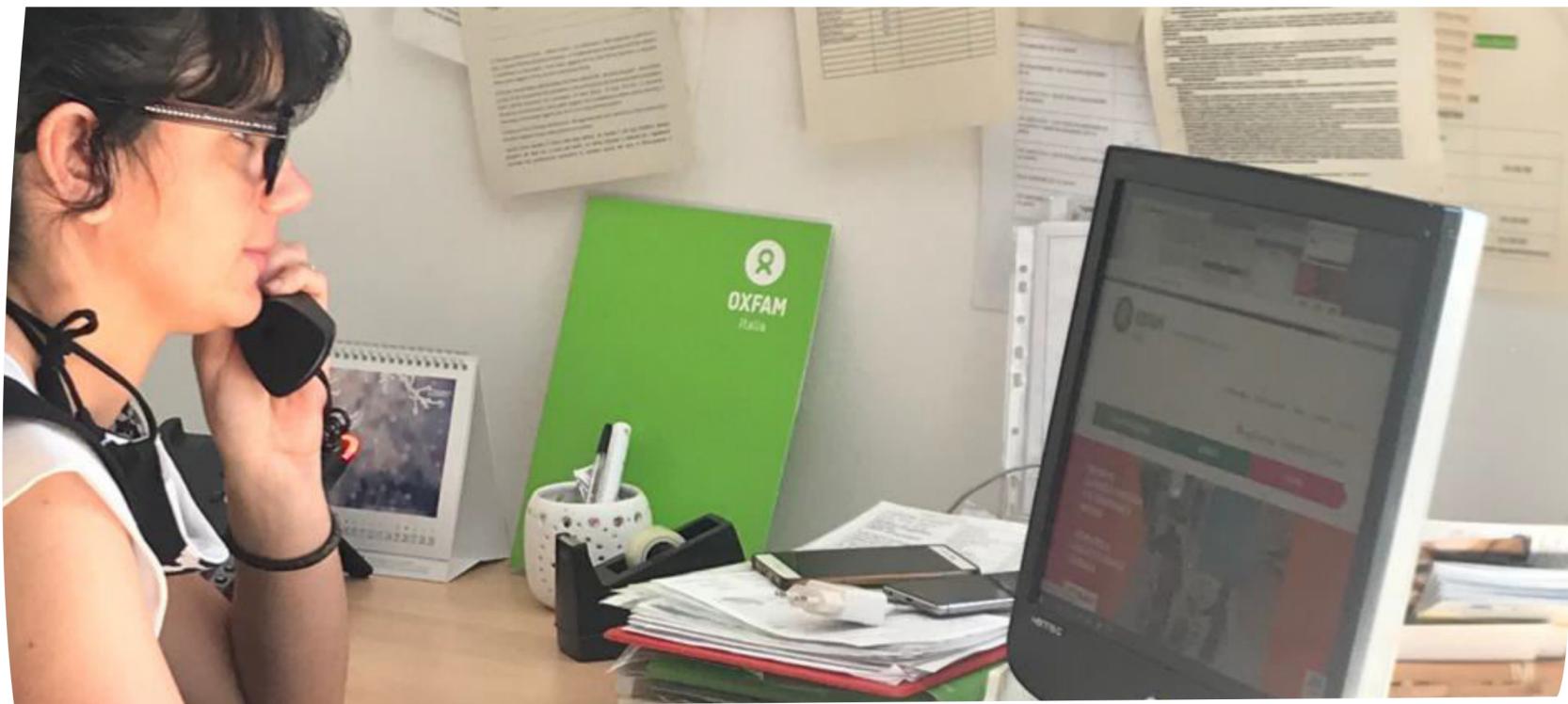




**OXFAM**  
Italia

## **ORIENTATION AUX MESURES DE SOUTIEN PRÉVUES PAR LE DÉCRET RELANCE POUR LES FAMILLES ET LES TRAVAILLEURS**

**AUCUN LAISSÉ-POUR-COMPTÉ "SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS EN TOSCANE"**



### **MESURES POUR LES FAMILLES**

#### **REVENU D'URGENCE**

Contribution entre 400 et 800 euros payable pour deux mois pour les familles avec certaines exigences Résidence en Italie; Revenu familial inférieur au Revenu d'Urgence dû; Actifs mobiliers d'une valeur inférieure à 10 000 euros (jusqu'à un maximum de 20 000 euros, en fonction de la composition du ménage et de la présence ou non de personnes handicapées); Isee (Indicateur de la Situation Économique Équivalente) à moins de 15 milliers d'euros.

#### **BONUS BABY SITTER**

- 1.200 € versés directement au demandeur, suite à une inscription prouvée dans des centres et services éducatifs ou pour le paiement d'un service de babysitting.
- 2.000 € pour les parents exerçant un travail à «risque»: médecins, infirmiers, professionnels des soins de santé.

#### **BONUS VACANCES**

Contribution aux familles avec un ISEE inférieur à 40 000 euros. La contribution peut être demandée par un seul membre par famille, pour un maximum de 500 euros (300 euros pour les familles de deux personnes et 150 pour une personne). Le crédit utilisable est de 80% à titre d'escompte et de 20% de déductions.

#### **CONGÉ DE TRAVAIL EXTRAORDINAIRE**

- Du 5 mars au 31 juillet 2020, les parents employés dans le secteur privé ont droit à un congé spécifique pour les enfants de moins de 12 ans, pour lequel une allocation égale à 50% du salaire est reconnue.
- Déductions des dépenses pour les camps d'été liés aux enfants de moins de 16 ans (jusqu'à 300 euros avec un revenu inférieur à 36.000 euros) pour l'année 2020.

#### **PERMIS DE TRAVAIL PAYÉS CONFORMÉMENT À LA LOI 104/92**

Une augmentation de 12 jours par rapport au nombre de jours de congé mensuel payé couverts par les cotisations sociales fictives

#### **SMART WORKING**

Possibilité pour les parents employés dans le secteur privé avec des enfants de moins de 14 ans d'effectuer leur travail à distance.

#### **BONUS DE MOBILITÉ**

Remboursement jusqu'à 60% des frais engagés, jusqu'à un maximum de 500 euros, pour l'achat de vélos traditionnels, électriques et autres. Il est possible de demander le remboursement susmentionné une seule fois, uniquement par les citoyens adultes résidant dans des municipalités de plus de 50 000 habitants.

#### **REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS BUS / METRO / TRAIN**

du montant payé pour la partie de l'abonnement achetée avant le 10 mars et non utilisée.

# MESURES POUR TOUS LES TRAVAILLEURS

## **BONUS FEMMES DE MÉNAGE ET ACCOMPAGNANTES**

Bonus de 500 euros pour avril et mai: réservé aux travailleurs domestiques ayant un ou plusieurs contrats de travail le 23 février 2020, pour un total de plus de 10 heures par semaine.

## **BONUS 600 EUROS**

Les travailleurs suivants ont droit au bonus de 600 euros pour le mois d'avril: travailleurs non inscrits aux ordres professionnels, travailleurs sous contrat de collaboration (co.co.co. en italien) sous gestion séparée, artisans, commerçants, agriculteurs directs, travailleurs saisonniers dans les établissements de tourisme et de spa, travailleurs du secteur du divertissement, travailleurs agricoles, travailleurs intermittents et personnes chargées du travail à domicile. Le bonus sera payé automatiquement à ceux qui l'ont reçu pour le mois de mars

## **BONUS 1000 EUROS**

Les travailleurs qui remplissent les conditions suivantes ont droit au bonus de 1000 euros pour le mois de mai:

- 1 les collaborateurs doivent avoir conclu leur relation de travail à la date d'entrée en vigueur du Décret Relance (19 mai);
- 2 les travailleurs immatriculés à la TVA, toujours active le 19 mai, doivent avoir réalisé en avril 2020 un chiffre d'affaires inférieur aux deux tiers du chiffre d'affaires et des honoraires du mois d'avril 2019.

**SI VOUS AVEZ BESOIN D'ASSISTANCE, CONTACTEZ NOS COMMUNITY CENTRES À EMPOLI, PRATO, CAMPI BISENZIO, FLORENCE, OÙ LES OPÉRATEURS VOUS AIDERONT À SAVOIR OÙ ET COMMENT POSTULER.**

### **EMPOLI – BUREAU DONYASSO, VIA TRIPOLI 11**

Téléphone fixe: 0575/1825630 – actif le lundi et le vendredi après-midi de 14h00 à 18h00, pour information ou pour prendre rendez-vous pour un entretien virtuel avec l'opérateur et éventuellement avec un community facilitator  
email: sportellodonyasso@oxfam.it

Wechat: IID de la chaîne wechat, bureau Donyasso: wxid\_o4gz8tnuzh9a22 – actif le lundi matin ou mercredi matin de 9h00 à 13h00

Page Facebook: <https://www.facebook.com/asev.empoli/>

### **PRATO – BUREAU DE L'ASSOCIATION « CIELI APERTI », VIA MARENGO 51**

Téléphone: 3898475801

email: info@cieliaperti.it

Page Facebook: <https://www.facebook.com/associazionecieliapertionlus/>

### **CAMPI BISENZIO – BUREAU NAVIGANTI DE LA COOPÉRATIVE MACRAMÈ, VIA GIUSTI 7**

Téléphone: 3938917156

email: naviganti@coopmacrame.it

Wechat: ID de la chaîne wechat, bureau Naviganti: wxid\_jysot124d33i22

Page Facebook: <https://www.facebook.com/cooperativa.macrame/>

### **FLORENCE – BUREAU AU CENTRE METROPOLIS, VIA LIGURIA 4 (LE PIAGGE)**

Téléphone: 3938839538 – actif de 10h à 17h du lundi au vendredi.

email: centropolivalente.metropolis@gmail.com